

Compte-Rendu Commission Coquille Saint-Jacques du 31 août 2023

Salle des capacitaires de Port-en-Bessin

Avertissement : La commission a émis des avis/ propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité.

Membres présents, excusés, invités :

Membres Présents	Membres excusés
BOTTIN Alexis (OASIS)	CORDIER Yoann (Co-président)
FORESTIER Pierre-Laurent (OASIS)	LEJUEZ Frédéric (WELSH ROCK)
BOTTIN Lionel (CDPM14)	GOUIX Franck (Manche Marée)
ENAULT Franck (LA PTITE BRIZE)	SAVOYE Stéphane (Criée)
LANEELE Romain (co-président)	DELPierre Florent (Comptoir pêcheurs boulonnais)
THIEULENT Ludovic (co-président)	THOMAS Dominique (CME)
ANQUIER Rémi (PETIT BAMBINO)	HUBERT Michaël (BEL HORIZON)
PAPILLON Pascal (KLEBER)	CHARLES Jean-Louis (JOLENNE)
LEDAMOISEL Jean-Philippe (GROS MINET)	
LANGIN Alexis (NOTRE DAME DE FOY)	
COMTESSE Ulrick (AN DOUAZEG ABOSTOL)	
MARIE Jonathan (PRELUDE)	
SAUVE Raphaël (OPN)	
RADENNE Christophe (FROM Nord)	
DENIZOT Adeline (Halle à Marée)	
POITEVIN Guillaume (Criée de PEB)	
ROGOFF Dimitri (Président CRPMEM Normandie)	

Membres invités
POIDATZ François (EDF)
TOMASI Paul (EDF)
GAVALDA Mathieu (EDF)
MONIN Hervé (EDF)
FOUCHER Eric (IFREMER)
VARENNE Fanchon (IFREMER)
LAMORT Dominique (NFM)
MANNER Arnauld (NFM)
LEPRETRE Olivier (CRPMEM HDF)
GUSTIN Louis (CRPMEM HDF)
LEBLANC Nicolas (BMMF)
MEIDINGER Aline (CRPMEM Normandie)
DUVAL Clémentine (CRPMEM Normandie)

PAGE Léonore (CRPMEM Normandie)
HAMON Céline (CDPM14)
ROUQUET Estelle (DDTM14)
JOURDAINNE Margaux (CRPMEM Normandie)

Avant le début de la commission coquille Saint-Jacques, Monsieur ENAULT Franck armateur de LA PTITE BRIZE a pris la parole concernant la mesure visant le passage à 12 dragues de nouveaux licenciés Baie de Seine. Mesure ayant pour but de stabiliser l'effort de pêche sur le gisement CSJ Baie de Seine.

Monsieur ENAULT a manifesté son mécontentement quant à cette mesure, invoquant le passage en force de celle-ci sans qu'il y ai eu vote lors de la commission du 10 février 2023.

Monsieur ENAULT trouve cette mesure délétère pour la revente des bateaux pouvant utiliser plus de 12 dragues, notamment lors de revente familiale ou d'ancien armateur à patron.

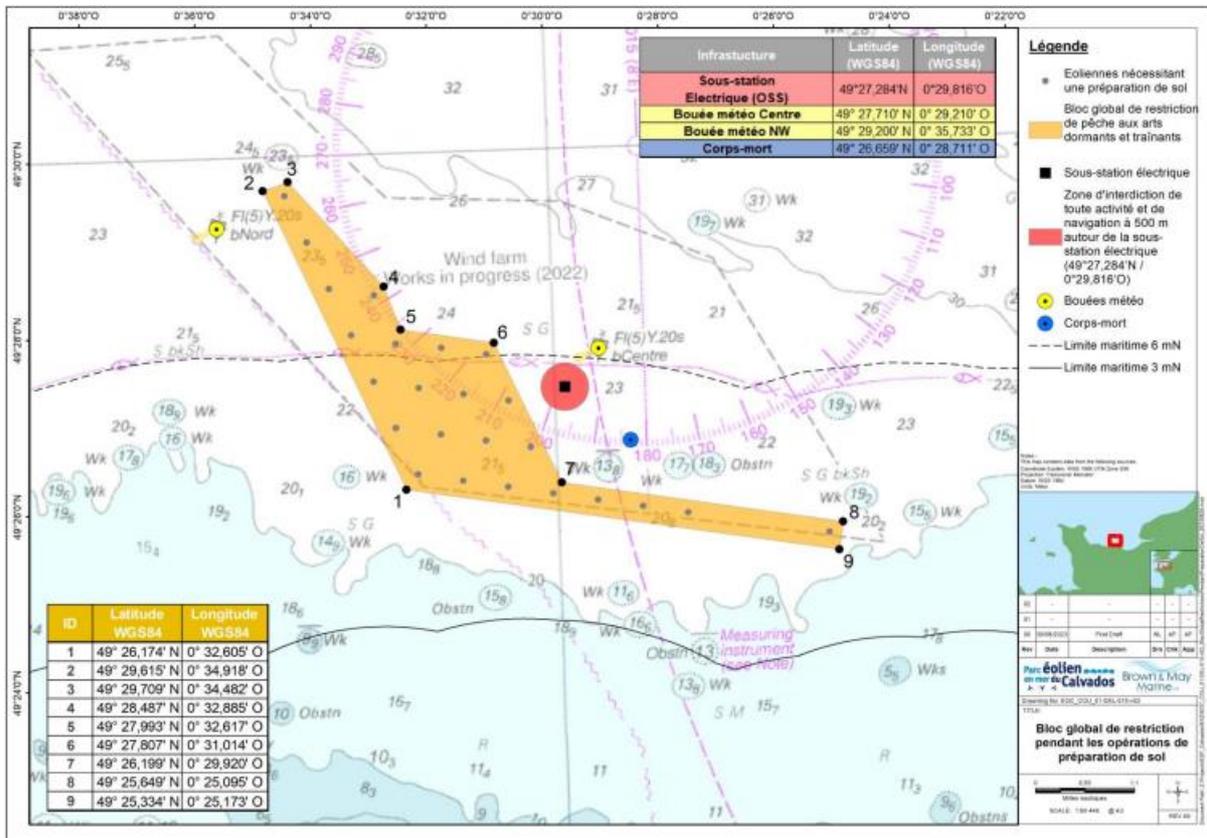
Monsieur ENAULT tient à préciser qu'il n'est pas contre cette mesure mais que chaque bateau devrait réduire son nombre de dragues et pas seulement ceux pouvant en utiliser plus de 12. Monsieur ENAULT souhaiterait que des propositions alternatives soient faites et qu'un nouveau vote de la commission puisse avoir lieu en conséquence.

Il est rappelé à monsieur ENAULT le déroulé administratif pour la prise et l'adoption d'une mesure de gestion. A savoir, la commission du 10 février 2023 a voté en faveur de cette proposition (cf CR de commission), proposition validée par les membres du Bureau du 17 mars 2023.

Etant donné les difficultés d'écoute des uns et des autres au sein de la commission, le Président évoque à ce stade une scission de la commission coquille Saint-Jacques Manche Est en deux commissions distinctes : Baie de Seine et Bande Côtière Seine-Maritime. Il est également rappelé l'importance et la nécessité d'un respect mutuel entre tous les participants.

Partie 1 : Présentation EDF – Travaux Parc éolien Courseulles

- ➔ Objectif : exposer l'avancée des travaux du Parc éolien de Courseulles, présenter les nouveaux délais et discuter des solutions possibles.
- Travaux de préparation du sol : démarrage mi-septembre, contrairement avec ce qui avait été préalablement discuté avec le CRPMEM de Normandie.
- Fermeture de la zone à cette date pour les arts traînants : Zone orange (ci-dessous).



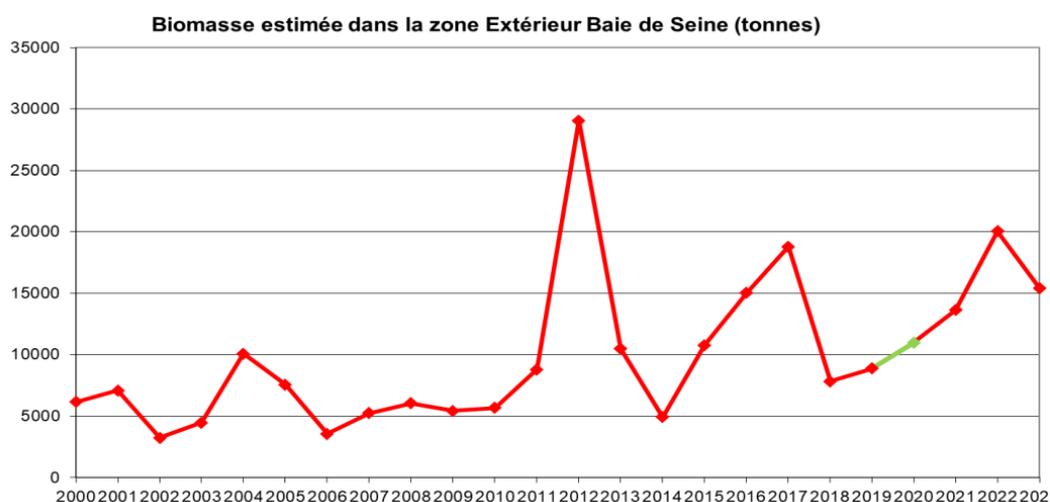
- Proposition du CRPEM de Normandie aux vues des délais restreints : penser à une fermeture progressive de la zone afin que les pêcheurs puissent continuer à l'exploiter le temps que la totalité des travaux soit réalisée.
- Remarques sur les indemnisations individuelles et le fait qu'elles perdurent dans le temps dans un contexte où la pêche serait interdite à l'intérieur des parcs, lors de leur exploitation.
- Un pêcheur soulève l'impossibilité de travailler au chalut dans les zones de parcs après y avoir réalisé des essais avec un chalut de petite taille. La question de la possibilité d'être assuré tout en travaillant dans les parcs éoliens est également soulevée.
- Pour répondre à ces questions, le Président évoque la possibilité de fermer la zone du Parc éolien (B3) pour la campagne 2023/2024 -> zone de jachère, si cette possibilité fait écho aux résultats de la COMOR.
- Pour les pêcheurs, cette solution reviendrait à encore une fois à céder face à l'éolien.

Conclusion : nécessité de réfléchir à une solution alternative à la fermeture complète de la zone orange présentée ci-dessus, dès la mi-septembre.

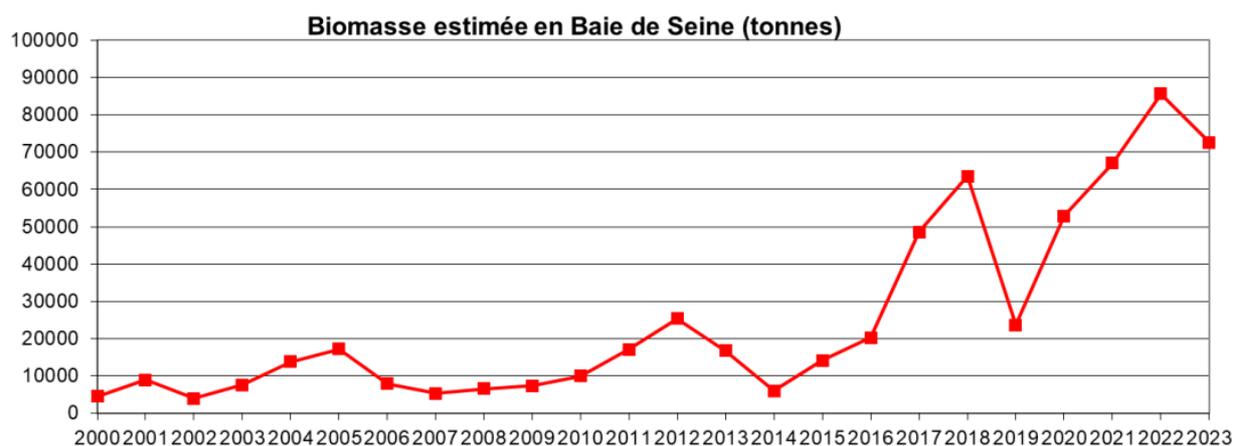
Partie 2 : Présentation de la Campagne COMOR 2023

- Présentation de la campagne réalisée en 2023 (navire, équipage, difficultés...).

- Zones d'ophiures en extension en BDS et dans le proche extérieur.
- Biomasse exploitable estimée dans le PE pour 2023 : **15418** tonnes (13645t en 2021 et 20044t en 2022).
- Biomasse exploitable estimée à l'ouverture : **11409** tonnes.



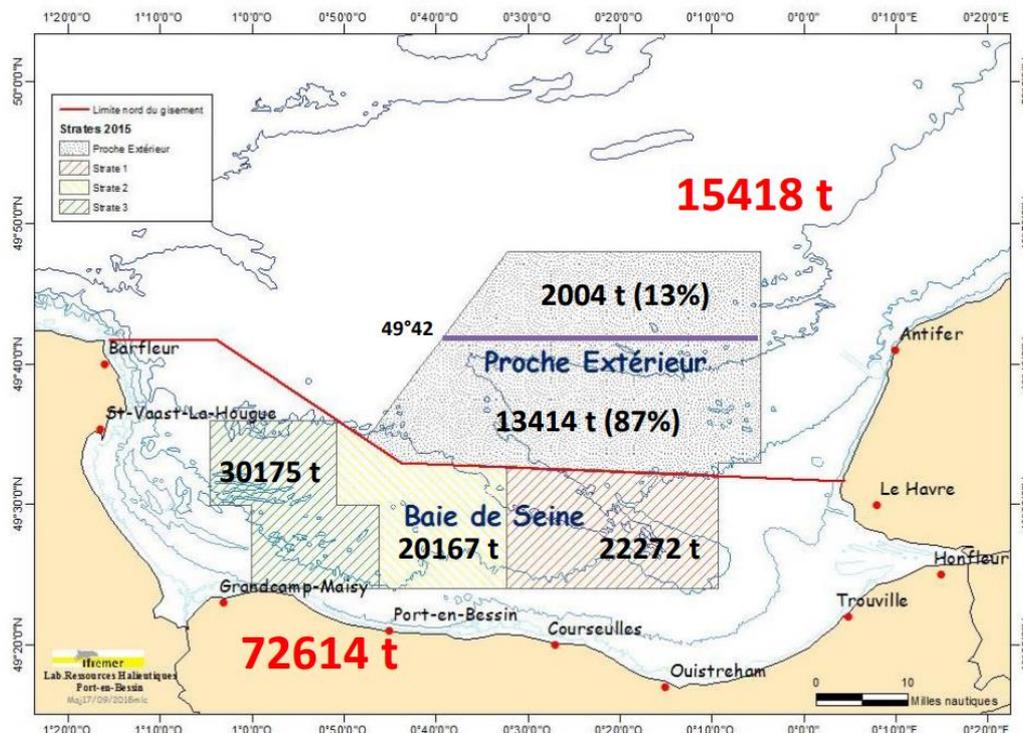
- Biomasse exploitable en Baie de Seine : **72614** tonnes



- L'état de la ressource et les reliquats en Baie de Seine sont bons, cependant en deçà de ce qu'il aurait dû être. En cause, l'effort de pêche de cette campagne 2022/2023 estimé trop important.

« Bien qu'il s'agisse du 2ème niveau le plus élevé observé dans la série historique, le fait qu'il soit plus faible qu'en 2022 alors que la biomasse exploitable était supérieure montre que la pression de pêche exercée en BDS a été plus intense que lors des saisons précédentes... Plus d'une coquille sur deux a ainsi été capturée après la dernière saison de pêche. Cet indice de reliquat est du même niveau que ceux qui ont pu être observés, il y a plusieurs années alors que les biomasses étaient plus faibles. Il montre clairement une régression en Baie de Seine, avec un taux d'exploitation qui est reparti clairement à la hausse. Cette tendance nouvelle, qui a été observée

sur le terrain tout au long de la saison dernière, n'est pas un signal encourageant qu'il conviendrait de rectifier lors de la prochaine saison. » (Rapport COMOR 2023 IFREMER).



- A noter que beaucoup de grandes coquilles de 1 an ont été recensées cette année, elles auront potentiellement atteint la taille commerciale vers la fin de la saison de CSJ, sans s'être reproduites.
- Afin de préserver cette cohorte l'IFREMER souhaiterait une fermeture anticipée de la Baie de Seine comparativement aux saisons précédentes.
- Concernant les zones de jachère, l'IFREMER suggère la zone B2 ou B3.

Conclusion : La biomasse exploitable et les reliquats sont bons cette année bien qu'inférieurs à l'année passée. Les décisions concernant les mesures d'exploitation de la Baie de Seine seront prises lors de la prochaine commission Coquille Saint-Jacques : le vendredi 13 octobre 2023.

Partie 3 : Bilan campagne 2022/2023

- Données SACROIS provisoires : 30000 tonnes de Coquille Saint-Jacques débarquées en Manche Est.
- NFM : prix moyen de la CSJ sensiblement le même ces 3 dernières années avec des volumes ayant doublé.

- Deuxième partie de saison : compliquée, peu de commercialisation, prix qui chutent.
- Nécessite de trouver des moyens commerciaux.
- OP : les stocks ne sont pas à 0 ni en Manche Est, ni en Manche Ouest.
- Importance de ne pas redémarrer la saison 2023/2024 avec les congélateurs pleins mais distributeurs frileux et marchés tendus.
- A noter que la consommation française se réoriente vers une production régionale, limitant l'importation.
- Opération de communication : la Grande Débarque encore prévue pour 3 ans avec une progression vers les autres régions.
- FROM : 60 navires, CSJ = 18 millions € de CA pour les navires, soit augmentation de 8% en comparaison à la campagne 2021/2022.
- Incitations pour que les bateaux vendent en criée.
- Importance du label rouge : 1137 tonnes (+20%).

Conclusion : Nécessité de commencer cette nouvelle saison de coquille Saint-Jacques avec un marché alimenté seulement par des produits frais. Importance d'organiser un GT lié à la commercialisation en préalable afin de limiter au mieux des incidents de marché pouvant être d'ores et déjà identifiés.

Partie 4 : Campagne coquille Saint-Jacques 2023/2024

- Rappels des mesures de gestion prises au cours des trois dernières campagnes pour l'ouverture des zones large avec en parallèle les fluctuations des prix et des volumes pour les trois premières semaines de campagne.
 - Pour les 3 dernières campagnes : ouverture des zones L1, L2, L3, L4 et L5 début octobre avec des modalités d'exploitation de 3 débarques autorisées sur 4 jours de pêche.
- ➔ **Proposition pour la campagne 2023/2024 : ouverture des zones Large le lundi 2 octobre 2023 à 00h avec 3 débarques autorisées sur 4 jours -> vote à l'unanimité.**
- Volonté des pêcheurs que les mesures des anglosaxons soient alignées sur celles des français.
 - Même principe pour les zones du proche extérieur : PE1 et PE2.

- Pour les 3 dernières campagnes : ouverture des zones PE1 et PE2 mi-octobre avec des modalités d'exploitation de 3 débarques autorisées sur 4 jours de pêche.

→ **Proposition pour la campagne 2023/2024 ouverture de PE1/PE2 :**

- **Lundi 16 octobre 2023 à 00h : 13 personnes ont voté pour cette date**
- **Lundi 23 octobre 2023 à 00h : 1 personne a voté pour cette date**
- **1 abstention**

→ **Ouverture du Proche Extérieure le lundi 16 octobre 2023 à 00h. Aucune mesure de gestion n'a été prise pour l'ouverture du proche extérieur, l'objectif étant de voir le comportement du marché à l'ouverture de la campagne CSJ.**

- Il a été spécifié que les doubles quotas à la vente ne seraient pas admis pour la campagne à venir (exemple du 1^{er} novembre).
- Des discussions pour faire respecter ces mesures devront être abordées lors des prochains GT commercialisation et contrôle.

→ **Proposition de calendrier pour le début de la campagne CSJ 2023/2024 : S40, S41 et S42 (hors mesures de gestion pour la S42)**

	Semaine	Jour	Date	Large	Proche extérieur	Modalités d'exploitation
Octobre	39	dimanche	1	Fermé		
	40	lundi	2	Ouverture lundi 2 octobre à 00h -> jeudi 24h	Fermé	3 débarques 4 jours de pêche
		mardi	3			
		mercredi	4			
		jeudi	5			
		vendredi	6	Fermé		
		samedi	7			
		dimanche	8			
	41	lundi	9	Ouvert de 00h le lundi à 24h le jeudi	Fermé	3 débarques 4 jours de pêche
		mardi	10			
		mercredi	11			
		jeudi	12			
		vendredi	13	Fermé		
		samedi	14			
		dimanche	15			
	42	lundi	16	Ouverture PE1/PE2 : 16 octobre Ouvert de 00h le lundi à 24h le jeudi	Fermé	3 débarques 4 jours de pêche ?
		mardi	17			
		mercredi	18			
		jeudi	19			
		vendredi	20	Fermé		
		samedi	21			
		dimanche	22			

Partie 5 : Questions diverses et agenda

Propositions agenda et GT septembre/octobre 2023 :

- Commission Inter-Régionale Manche Est CSJ : mardi 19 septembre 2023 à 10h
- Commission CSJ Gisements classés : Vendredi 13 octobre 2023 à 9h
- Groupe de Travail « contrôles » : Mercredi 19 septembre 2023
- Groupe de Travail BC76 : Vendredi 29 septembre 2023 **(A VALIDER)**
- Groupe de Travail Nord Cotentin : Samedi 23 septembre 2023 **(A VALIDER)**
- Groupe de Travail Commercialisation : Semaine 39 ? **(A DETERMINER)**

La séance s'est levée à 12h45.

Romain LANEELE
Co-président Manche
p.o
Margaux JOURDAINNE, Chargée
de mission CRPMEM-N

Ludovic Thiérent.
Co-président Seine Maritime



Yoann CORDIER
Co-président Calvados
Excusé lors de cette
commission